



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement numéro 2024-460 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d'interdire les stations-service en zone CT-2

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 11 juin 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-460 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d'interdire les stations-service en zone CT-2.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **2 juillet 2024 à 18 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2024-460 a pour objet d'interdire les stations-service en zone CT-2.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. Zones visées

La zone CT-2 est visée par ce premier projet de règlement. La zone est montrée au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité à https://sainte-martine.ca/municipalite/administration-et-finances/publications/?document_type=reglements-durbanisme.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 21 juin 2024,

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

